

Règlement Bike and Run 2022  
Lac de Saint-Pardoux

## I- Principes de base

Le Bike and Run est une course qui se réalise en binôme avec un vététiste et un coureur à pied qui peuvent, tout au long de la course, changer leur rôles sans limite, mais ayant pour obligation de franchir la ligne d'arrivée ensemble.

- Évènement accessible à tous
- Un équipier à vélo, l'autre doit se déplacer en courant
- Les différentes courses se feront sans assistance électrique
- 4 formats de courses proposés (2 courses jeunes ( , une course XS et S) et une randonnée pédestre caritative.

## II- Modalités des courses

La course se déroule sur le site du lac de Saint-Pardoux, elle est organisée par l'association Amosport

- La permutation entre les équipiers est libre sur l'ensemble du parcours.
- Les athlètes peuvent pousser ou porter leur vélo sur parcours
- Un seul concurrent est autorisé sur le vélo
- Le vélo doit effectuer la totalité du parcours
- Le choix de courses groupées ou non reste aux choix des binômes.
- La pose du vélo est interdite à différents endroits de la course pour le bon respect des zones vertes de développement durable. (voir carte sur les zones interdites en annexe) - Les participants ne peuvent pas poser leur vélo (pour un changement) sur les zones de départ et de ravitaillement
- La fréquence et la durée des relais est libre mais ceux-ci doivent respecter obligatoirement les consignes suivantes : Le Bike & Run consiste à alterner course à pied et vélo par équipe de deux en ne disposant que d'un seul vélo. Il est interdit de monter à deux sur le vélo.
- Il est interdit que le cycliste tire d'une quelconque manière le coureur.
- Une équipe ne doit en aucun cas, gêner une autre équipe dans sa progression.
- Les compétiteurs doivent suivre le parcours tracé.
- Les compétiteurs doivent respecter les règles élémentaires du code de la route. Aucune forme d'accompagnement et d'aide extérieure n'est autorisée durant la course.
- FAIR-PLAY et ESPRIT SPORTIF doivent primer durant la course.

En cas de non-respect de ces valeurs, une équipe pourrait se voir exclue durant la course.

### Compositions des équipes :

- Sur les épreuves jeunes, il faut que les équipes constituées soit :
  - o Des équipes de même catégorie d'âge
  - o Des équipes de catégories d'âge successive

→ Une équipe composée de licenciés de catégories d'âge différente sera classée dans la catégorie la plus élevée.

→ Concernant les courses XS et S, tous les types de binômes sont acceptés.

Les courses peuvent se faire en binôme masculin, féminin ou mixte.

#### Distance des différentes épreuves :

- Jeune 6-9 ans : 1,5 km- Jeune 10-13 ans : 3 km
- XS : 7,5 km
- S : 15 km
- Randonnée Pédestre caritative : 7,5 km

#### Horaires de départ des différentes épreuves :

- Randonnée caritative (tout public) : Entre 9h et 9h30 : départ libre
- Course jeune 1 (6-9 ans, 2011-2014) : 10h30 (12 minutes de course)
- Course jeune 2 (10-13 ans, 2007-2010) : 11h (20 minutes de course)
- Course XS (à partir de 14 ans) : 13h
- Course S (à partir de 16 ans) : 15h

L'appel se fait 15 minutes avant le début de chaque course. Les consignes de courses seront rappelées par le speaker dans ce temps.

Les participants peuvent venir récupérer leurs dossard à partir de 9h pour les compétitions du matin, et à partir de 12h pour les compétitions de l'après-midi.

#### Cérémonie protocolaire et remise des récompenses :

Les horaires des remises des récompenses varient en fonction des courses:

- La remise des récompenses des courses jeune 1 et jeune 2 se déroulera à 11H30.
- Les récompenses des courses XS et S se déroulent à 17H à la fin de la journée de compétition.
- Toutes les cérémonies protocolaires et remise des récompenses se déroulent au podium, à l'arrivée.
- La présence des équipes pouvant être récompensées sont obligatoires
- Tout participant ou équipe absente ne pourra pas porter réclamation pour l'obtention de son prix

### Catégories récompensées:

	Mini-poussins	Poussins	Pupilles	Benjamin s	Minimes	Cadets	Course S	Course XS
Féminin	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe
Masculin	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe
Mixte	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe	1ère équipe
Entreprise							1ère équipe	1ère équipe

L'entreprise la plus représentée lors de la compétition sera également récompensée.

### **III- Matériel**

- Le port du casque est obligatoire ainsi que les bouchons sur le côté des guidons de vélo pour tous les concurrents sur l'ensemble du parcours. Le non-respect de cette règle pourrait entraîner la disqualification du binôme. Un contrôle aura lieu pour vérifier le matériel avant les courses.
- L'organisateur remettra à chaque participant un dossard.
- Les équipes sont identifiées par un dossard ventral porté par chaque coéquipier. Le dossard doit être visible à l'arrivée.
- Aucun vélo à assistance électrique (VAE) ne sera admis.
- Toute aide physique ou matérielle, du départ à l'arrivée de la course est interdite et disqualifiante
- Le port de gant est vivement conseillé pour la sécurité des participants.

### **IV- Conditions du parcours**

#### Le départ :

Le départ se fera sur la même ligne pour les courses S et XS :

- Pour les courses XS et S départ différé, les coureurs partent 2min30 après les Vététistes et chrono est lancé au départ des Vététistes.

Le départ se fera sur deux lignes distinctes pour les courses jeunes 1 et course jeune 2

- La première ligne est composée des cyclistes de chaque binôme.
- La seconde ligne, située à une distance de 100m derrière, est formée par les coureurs pied des binômes.

Les participants doivent se référer sur le plan affiché, et en ligne sur le site internet.

L'arrivée :

- L'arrivée se fera au même endroit pour toutes les catégories, proche du podium.- Les coureurs d'un même binôme doivent impérativement arriver ensemble pour que le chronomètre s'arrête
- Le temps du dernier concurrent de l'équipe déterminera le temps du binôme pour le classement final.
- Une zone de rassemblement est mise en place à 100m de la ligne, pour reformer les binômes avant de franchir la ligne.
- En entrant dans cette zone, les personnes étant sur le vélo doivent impérativement descendre de celui-ci, et le pousser jusqu'à l'arrivée.
- L'arrivée doit être franchie par les deux équipiers et le vélo simultanément

Les circuits des différentes courses ainsi que l'organisation du départ et de l'arrivée sont présents en annexes.

Pour la randonnée pédestre :

- Le départ s'effectuera sur le site de Santrop. C'est un départ libre entre 9h30 et 10h. La randonnée se fera au rythme des participants, elle sera non chronométrée.

Des routes seront à traverser ! Nous vous demandons de faire attention et de respecter le code de la route.

Un fléchage distinct sera mis en place tout au long du circuit de randonnée.

Le plan est disponible en annexe

## **V- Modalités des inscriptions**

Pour le Bike and Run :

- Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra prétendre à un remboursement - En cas d'annulation de l'événement indépendamment de la volonté de l'organisateur (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué et le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur. Dans le cas d'une annulation de l'événement pour des raisons sanitaires, l'organisation se réserve le droit de pouvoir proposer une alternative aux athlètes (remboursement ou report).
- chaque participant inscrit à cette compétition accepte le présent règlement de l'épreuve.
- Pour les mineurs un questionnaire de santé complété, ainsi qu'une autorisation parentale est demandée lors de l'inscription et du retrait des dossards. Le questionnaire de santé est à remplir en annexe de ce règlement.
- Pour les majeurs, une licence FFTRI, une licence FFSU, ou un certificat médical précisant la pratique « vélo et de la course à pied en compétition », ou du « triathlon en compétition

» ou encore du « sport en compétition » devra impérativement être présenté. De plus, les personnes détenant une licence sport en entreprise pourront participer à la course XS seulement.

- A défaut, toute participation à la compétition est exclue, et aucun certificat médical ne pourra être délivré sur place par le corps médical présent sur le site de la compétition. - Les inscriptions se feront en ligne pour toutes les courses du 1 février 2022 jusqu'au 24 mars 2022 à 23h59 sur le site internet de l'événement.
- Aucune inscription ne sera prise en compte sur place, sauf pour les courses jeunes.

#### Tarifification des inscriptions:

- 26 € pour la course S par binôme
- 20 € pour la course XS par binôme.
- 8 € courses jeunes 1 (1,5Km), 4euros par enfant.
- 12 € courses jeune 2 (3Km), 6 euros par enfant.
- 5 € minimum pour la randonnée.

Pour la randonnée pédestre :

- La randonnée pédestre se faisant à allure libre et ne donnant pas lieu à un classement, la présentation d'un certificat médical n'est pas nécessaire.

Le prix de l'inscription est libre car c'est une randonnée à titre caritatif.

#### **VI- Modalités des résultats des courses**

- Les résultats seront affichés au plus tard le lundi matin suivant la compétition sur le site [amosportlimoges.fr](http://amosportlimoges.fr)

Le chronométrage :

- Pour faciliter les résultats de l'événement, l'organisateur met à disposition des puces et des dossards aux équipes participantes pour détecter leur arrivée à la fin de la course.
- L'organisateur donnera 2 puces par équipes, une à chaque participant
- Il donnera également un dossard pour chaque participant pour reconnaître le binôme pour pouvoir faire le classement des différentes courses.
- Les puces et les dossards ne doivent en aucun cas être jetés, ni arrachés lors de la course, ni avant ni après et doivent être conservés jusqu'à la fin de la course.
- Toutes les équipes doivent remettre leurs puces et leurs dossards à l'organisateur après avoir franchi la ligne d'arrivée.

#### **VII- Conditions de sécurité**

- Un vélo balai est mis en place pour assurer la sécurité des participants.

- Tous les participants s'engagent à respecter leur intégrité physique et celle d'autrui.-  
Présence d'un médecin d'astreinte et de secours sur le site de Santrop. Un poste médical se trouve à proximité du départ/arrivée ( voir plan du site en annexe) .  
Des signaleurs seront également présents sur le circuit afin d'assurer la sécurité des participants.
- L'intégralité du parcours n'est pas balisé, mais il sera dans tous les cas matérialisé d'une manière distincte.

### **VIII- Respect de l'environnement**

- Chaque participant s'engage durant cette course à respecter la nature (respect de la faune et de la flore, jet de déchet formellement interdit, limitation des nuisances sonores) et le parcours (modification ou détérioration du balisage interdits, coupe délibérée hors du chemin balisé proscrite), ainsi que l'ensemble des directives de course défini par les organisateurs. - Dans le cas où il est constaté un non-respect de ces règles, l'équipe sera immédiatement disqualifiée.
- Le parcours traverse une zone protégée ou il est strictement interdit de poser le vélo pour effectuer un changement entre coéquipiers. Cette zone est spécifiée en annexe, sur la carte représentant les zones interdites pour le changement de vélo.

### **VIX- Dopage**

L'usage de tout produit ou médicaments illicites entraînant une augmentation ou une modification des performances physiques; figurants dans la " LISTE DES SUBSTANCES ET MÉTHODES INTERDITES" publié sur l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage), est strictement interdit.

Un local antidopage est présent sur le site de compétition à proximité du départ. Tout concurrent est susceptible d'être amené à réaliser un contrôle antidopage lors de la compétition.

### **X- Assurances**

- L'article L. 321-4 du Code du Sport stipule que les organisateurs d'épreuves sportives sont tenus d'informer les « participants » de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance individuelle Accidents couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
- Les organisateurs sont couverts pour les risques en Responsabilité Civile auprès de la MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE FRANCE (MAIF)
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ainsi que les non licenciés.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance provoquée par un mauvais état de santé ou du matériel.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

- En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit.

L'inscription à la course vaut acceptation du règlement.

## **XI- Conditions du droit à l'image**

A défaut, par l'acceptation des présentes conditions générales de vente, chaque participant autorise expressément l'organisateur du Bik'it Trail ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et médias, à publier, utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire, à titre gratuit, son nom, son image (photographies, vidéos), sa voix (interviews, vidéos) et sa prestation sportive dans le cadre de la compétition en vue de toutes exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation au Bik'it Trail, notamment vidéo, CD, DVD, radio, télévision, podcast, webcast (Internet), enregistrements, film, publicité, matériel publicitaire, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les droits audiovisuels relatifs à la compétition appartiennent exclusivement à l'organisateur.

## **XII- Protection des données**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription et pour la gestion des services facultatifs (option individuelle organisation des soins médicaux, annulation...) que vous auriez éventuellement choisi d'acquérir. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation. Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel aux fins précitées. Les données à caractère personnel collectées conformément à l'article pourront être transmises à des prestataires tiers chargés de chronométrer le participant d'élaborer les listes de résultats et de les publier sur Internet. Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la transmission de ses données à caractère personnel à cette fin.

## **XIII- Conditions particulières pour l'édition 2022**

Tous les participants devront respecter les conditions en vigueur au 27 mars 2022.

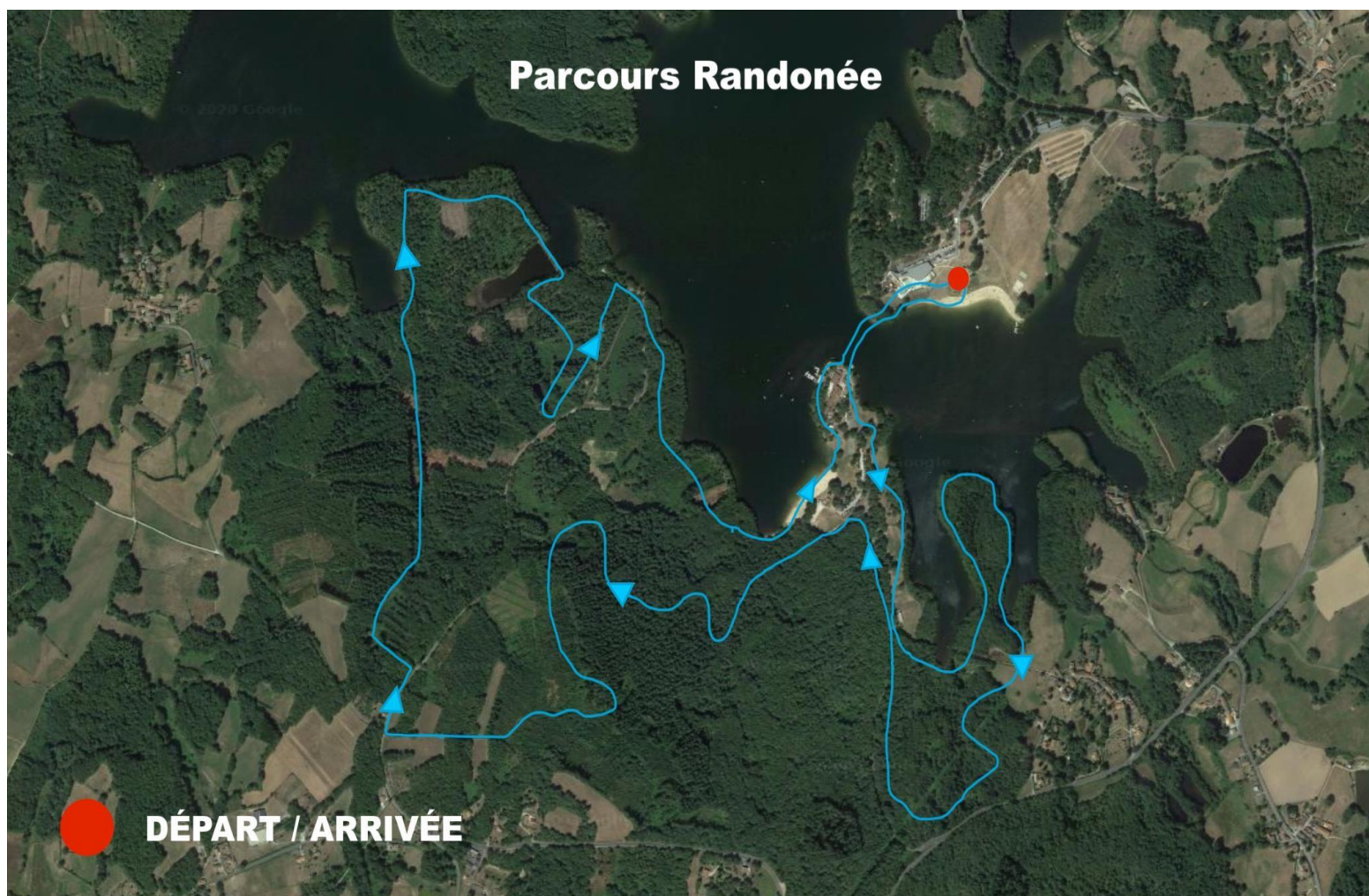
Le port du masque sera obligatoire excepté au moment de la course.

Les conditions sanitaires à respecter lors d'un événement sportif sont à suivre sur le site : <https://www.sports.gouv.fr/> et seront à appliquer le jour de la compétition.

Ces mesures seront rappelées sur le site de compétition ainsi que sur notre site internet.

# Annexes au règlement

Parcours de la randonnée pédestre :



L'itinéraire part de la maison du lac de Saint-Pardoux puis se dirige vers le site de Chabannes. L'itinéraire sera balisé.



## Parcours courses jeunes :

Course jeunes 1 : 1,5 KM.



Pour la course jeune 2, le circuit est à réaliser deux fois.





## Autorisation parentale:

### EQUIPIER 1

J'autorise mon enfant mineur ..... à participer le 27 mars 2022 au Bik'it Trail sur le site du Lac de Saint-Pardoux et dégage les organisateurs de toutes responsabilités.

Mme ou M .....

Le .... / ..... / .....

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

### EQUIPIER 2

J'autorise mon enfant mineur ..... à participer le 27 mars 2022 au Bik'it Trail sur le site du Lac de Saint-Pardoux et dégage les organisateurs de toutes responsabilités.

Mme ou M .....

Le .... / ..... / .....

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)